INFORMATIONS - DOSSIER SCOLAIRE – MENUS CANTINE

Informations à retenir

Documents à télécharger

Dossier rentrée Scolaire :
Site de la Commune : www.saint-victor.org
Rubrique : Vie Communale – Vie scolaire – Inscriptions services périscolaires

Menus Cantine :

Tél : Bureau de la Directrice : 04.70.28.80.06
École Maternelle : 04.70.28.84.70
Garderie - Cantine : 04.70.28.88.93

SAINT-VICTOR

Dossier Unique D'Inscriptions FAMILLE

2024 / 2025

Document à conserver

Le dossier unique d'inscriptions vous permet de fournir à la mairie, l'ensemble des pièces nécessaires, en vue de l'inscription de votre ou vos enfant(s) à l'une des activités municipales :

ATTENTION

AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITÉ SANS VOS SIGNATURES

Constituer le dossier

- Remplir la fiche de renseignements famille,
- Remplir la fiche d'inscription enfant et au verso la fiche sanitaire,
- Signer l'engagement famille,
- Fournir une attestation d'assurance pour l'année **2024/2025,**
- Remplir le document SEPA pour le prélèvement automatique, accompagné d'un RIB.

Transmettre le dossier

Dossier complet à déposer au Secrétariat de Mairie
Jusqu'au 30 Juin 2024

ATTENTION ! Dans un souci d'organisation, toute inscription au restaurant scolaire, après la date limite de dépôt pourrait ne pas être prise en compte dès la rentrée scolaire.

Mairie de SAINT-VICTOR
7 Rue André Gide 03410 SAINT-VICTOR
Tél : 04.70.28.80.09
@ : contact@saint-victor.org

RESTAURATION SCOLAIRE

Règlement des activités

Réservation annuelle

Votre enfant déjeune toute l'année à un ou des jours fixes au restaurant scolaire :
La réservation « à l'année » est faite à l'inscription.

Réservation par période

Votre enfant ne déjeune pas régulièrement au restaurant scolaire, la réservation par période vous permet de réserver les repas souhaités. La réservation doit être faite par mail à : contact@saint-victor.org le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

Pièces à fournir

Pour chaque enfant inscrit

Allergies régimes particuliers, affections ou maladies particulières et contre-indications médicales :

- ☐ Dans le cadre d'un PAI (fournir la copie du projet individuel)
- ☐ Hors PAI, fournir un certificat médical concernant la pathologie

Modifications

Des modifications sont possibles pour la restauration scolaire.

Annulation d'un repas :

Pour maladie :
Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : contact@saint-victor.org avant 9h30 **(le 1er repas reste à la charge de la famille).**

Pour les absences prévisibles :
Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : contact@saint-victor.org le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

Rajouter un repas :
Contacter **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : contact@saint-victor.org le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

FACTURATION - PAIEMENT

Facturation

Les factures sont adressées en début de mois, par courrier au domicile du responsable de l'enfant par la Trésorerie Municipale de Montluçon.

La date limite de paiement est mentionnée sur la facture et à respecter impérativement.

Tout dépassement des échéances entraîne la mise en recouvrement par les services du Trésor Public.

Paiement

Paiement par prélèvement : Nous vous encourageons à adhérer au prélèvement automatique (SEPA), afin d'éviter toute relance en cas d'oubli de paiement.

Paiement en ligne : Vous pouvez aussi régler vos factures en ligne dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Toutes les informations figurent sur votre facture. Vous les retrouvez sur notre site de la commune.
https://www.saint-victor.org
Paiement en ligne

Paiement par chèque : À régler **obligatoirement dans un délai de 30 jours** à réception de la facture à l'ordre du Trésor Public.

S'il apparait qu'un paiement n'a pas été effectué, l'inscription de l'enfant ne pourra être maintenue pour l'année en cours.

GARDERIE – BUS SCOLAIRE

Garderie

Gratuite et ouverte exclusivement aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle.
La garderie accueille les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CM2

Lundi - Mardi – Jeudi – Vendredi
Dès 7h30 et de 16h15 à 18h30

Autorisations : Formation, Recherche d'Emploi, Réunion, Hospitalisation

Ramassage Scolaire

Le bus dessert les villages de :

1. Bel Air
2. Primevères **(A L'angle de l'Impasse et Rue des Primevères)**
3. Thizon
4. Beauvet
5. Chemin de Perreguines **(Niveau du 34 chemin de Perreguines)**
6. Place de Perreguines
7. Perreguines/Argentières
8. Passat **(Château de Passat)**

Le renouvellement de la carte de bus n'est plus automatique d'une année sur l'autre.
L'abonnement est à la charge des familles à l'inscription et remboursé par le CCAS sur présentation du justificatif du paiement à Keolis (joindre un RIB impérativement).

Pour les transports scolaires de l'année scolaire 2024-2025 proposés par le réseau MAELIS, l'inscription est à réaliser en ligne. Les inscriptions se font sur la plateforme www://portail.scolaires.maelis.eu – Au plus tard le 15 août 2024.

Pour toute demande d'information relative à votre dossier en ligne contacter : maelis@keolis.com - Retrouvez toutes les informations sur le site www.maelis.eu

Cette carte est magnétique et se recharge à distance d'une année sur l'autre. À la montée du bus, les enfants devront badger.